

POURQUOI EST-CE SI DUR D'ÊTRE PARENT ?



Poser des limites sans autoritarisme, être bienveillant sans laxisme, prendre en compte les besoins de l'enfant sans céder à ses caprices : jamais encore être un bon parent n'avait semblé aussi exigeant, incertain, périlleux. Comment en est-on arrivé là ? Où retrouver la sérénité nécessaire pour éduquer ?

PAR BÉATRICE KAMMERER, ILLUSTRATIONS AUDE PICAULT

Qui aurait cru que la parentalité ferait l'objet d'une controverse d'ampleur nationale alimentant des mois d'affrontements médiatiques ? C'est pourtant ce que nous a donné à voir l'année 2023. Il y a tout juste un an, la psychologue et psychanalyste Caroline Goldman lançait sa « croisade » contre les dérives de l'éducation dite positive. Multipliant les interviews dans la plupart des grands

médias pour dénoncer une épidémie d'enfants « mal limités » au comportement ingérable et vanter les mérites de sa méthode miracle consistant à envoyer l'enfant dans sa chambre à la moindre transgression, elle mettait le feu aux poudres, ralliant à sa cause quantité d'individus partageant sa méfiance à l'égard des évolutions contemporaines et attisant parallèlement la colère des militants de la bienveillance éducative. Au fil des tribunes, articles de presse et émissions de radio, le dissensus n'a cessé de croître, laissant les parents plus que jamais désemparés quant à la bonne manière d'agir avec leur enfant.

LES ÉVOLUTIONS SOCIALES

Il faut dire que les questions sous-tendues n'ont rien de trivial : qu'est-ce qu'une autorité juste et émancipatrice ? Où s'achève le devoir de protection, où commence l'abus de pouvoir des adultes ? Pour le pédagogue Philippe Meirieu, elles sont inépuisables : « *Déterminer quel degré de contrainte et de liberté est nécessaire pour permettre à l'enfant de grandir et de prendre un jour sa place dans la société constitue l'essence même de la réflexion éducative. On peut faire remonter ce débat au siècle des Lumières, avec Jean-Jacques Rousseau, à la Renaissance, avec Rabelais, voire à la philosophie antique de Platon.* »

Mais le chercheur situe l'émergence de l'anxiété que ces dilemmes suscitent chez les parents dans les années 1950-1960, au moment où « *nos sociétés occidentales ont commencé à remettre en question le pouvoir des institutions et de la religion au nom du droit des individus à s'autodéterminer* ». Depuis, les repères moraux, autrefois considérés comme universels et intangibles, se sont diversifiés, exigeant des parents une créativité nouvelle, que le psychologue et psychanalyste Daniel Coum décrit comme une révolution culturelle,

accélérée dans le sillage de Mai 1968 : « *Plus question de reproduire les modèles éducatifs, trop empreints de dogmes, hérités des générations précédentes. Il nous fallait inventer notre propre manière d'être parent. Ce que nous avons gagné en liberté et en pouvoir d'agir, nous en avons payé le prix en responsabilité et en incertitude.* »

À cela s'est conjuguée une transformation rapide des modes de vie, qui a confronté les parents à des enjeux éducatifs inédits : « *Comment déterminer à quel âge autoriser son enfant à utiliser un Smartphone, ou comment le protéger du cyberharcèlement, alors que les technologies numériques n'existaient pas quand nous étions adolescents ?* » souligne Philippe Meirieu.

La fin du XX^e siècle a aussi été marquée par une évolution du statut de l'enfant, consacrée par l'adoption en 1989 de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui entendait reconnaître son droit à bénéficier, comme toute personne, du principe de liberté et d'égalité.



On peut faire remonter ce débat à la philosophie de Platon.

PHILIPPE MEIRIEU

Mais comment octroyer ces droits à un être aussi vulnérable et dépendant ? À l'époque déjà, le sujet divise : « *Des députés allaient jusqu'à défendre l'abolition de l'autorité parentale, aussi illégitime selon eux que la domination des hommes sur les femmes ou des patrons sur les ouvriers* », se souvient Daniel Coum. Le texte suscite également son lot de malentendus, dont Philippe Meirieu retrouve trace dans les affrontements actuels entre tenants de l'autorité et de la bienveillance : « *Le droit de l'enfant à être entendu sur toutes les affaires le concernant (art. 12 à 14 de la Cide)* >>>

“*Être un parent “suffisamment bon”, comme le valorisait Winnicott dans les années 1950, ne suffit plus.*”

CATHERINE SELLENET

>>> ne signifie nullement qu'il doit être systématiquement approuvé ni que l'adulte abdique sa mission et renonce à lui imposer des limites !

Un point de vue que partage le psychologue suisse Philippe Jaffé, membre du Comité des droits de l'enfant à l'ONU, qui peine à comprendre la persistance, en France, de lectures caricaturales des droits de l'enfant : « *La Convention reconnaît simplement que l'enfant est un être en développement, et donc que la protection totale qu'il requiert dans la petite enfance doit progressivement s'estomper au profit de son autonomie, et non cesser brutalement au moment du passage à l'âge adulte.* » Selon lui, bien plus grande à l'échelle internationale serait l'influence d'un autre texte onusien qu'est l'étude mondiale sur les violences faites aux enfants, publiée en 2006¹ : « *Même s'il est moins connu du grand public, c'est ce texte qui a impulsé les politiques publiques de lutte contre les châtiments corporels et la promotion d'alternatives éducatives moins violentes.* » En France, le pas sera franchi en 2019 avec l'introduction dans le Code civil du principe selon lequel « *l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques* ».

1. P. S. Pinheiro, « *World report on violence against children* » (<https://digilibRARY.un.org/record/587334>).

2. Auteure de *Parentalité, normes et injonctions* (L'Harmattan, 2023).

3. À ce sujet, lire aussi *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, de Gérard Neyrand (érès, 2011).

RÉUSSIR SES ENFANTS

Mais pour la plupart des chercheurs, l'origine du désarroi des parents résiderait surtout dans la redéfinition de leurs missions. La doctorante en anthropologie Solène Mignon, qui étudie l'essor du

coaching parental, explique : « *Le sociologue Alain Ehrenberg a montré que dans les années 1990, sous l'influence du néolibéralisme, l'autonomie des individus a cessé d'être envisagée comme une simple finalité pour devenir une condition d'existence, indispensable à chacun pour révéler son potentiel. Le devoir du parent serait donc de fournir à l'enfant un environnement propice pour qu'il devienne lui-même.* »

L'essor concomitant des neurosciences offre alors une assise scientifique à ce nouveau devoir : « *Désormais, les parents devaient comprendre ce qui se passe dans le cerveau de l'enfant et optimiser sur cette base leurs attitudes éducatives* », poursuit la chercheuse.

Dès lors, les normes de bonne parentalité se voient reconfigurées, comme en témoigne la promotion par le Conseil de l'Europe, depuis 2006, du concept de parentalité positive, définie comme un comportement « *fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant, qui vise à l'élever et à le responsabiliser, qui est non violent et lui fournit reconnaissance et assistance, en établissant un ensemble de repères favorisant son plein développement* ». Soit une parentalité idéale dont la sociologue Catherine Sellenet² dénonce les excès : « *Être un parent “suffisamment bon”, comme le valorisait Winnicott dans les années 1950, ne suffit plus. Il faut se conformer sans répit et quelle que soit l'adversité à des standards très exigeants, où le moindre faux pas est vu comme une atteinte au bon développement de l'enfant.* »

Réciproquement s'affirme l'idée que la société a le devoir de s'assurer que les parents agissent de manière adéquate, inaugurant les premières politiques de soutien à la parentalité – tels que les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), créés en 1999 : « *C'était une*

manière de reconnaître que la parentalité requérait désormais d'importantes ressources culturelles et psychiques. Mais cela a aussi indirectement encouragé les professionnels à porter un regard soupçonneux sur les capacités spontanées des parents », témoigne Daniel Coum, qui rappelle l'ambivalence de ces dispositifs, tiraillés entre désir de soutien et volonté de contrôle³. Pour Catherine Sellenet, cette période marque également le début d'une surresponsabilisation des parents : « Dès les années 2000, les discours se sont faits accusateurs – si l'enfant est en échec scolaire, s'il décroche ou devient délinquant, c'est forcément de leur faute –, occultant le fait que le temps qu'il passe avec ses parents est bien inférieur à celui qu'il passe à la crèche, à l'école ou au centre de loisirs. »



Comment s'étonner alors de l'émergence de diverses formes d'« hyperparentalité », anxieuses et surinvesties ? Le concept lui-même agace la sociologue : « Cela revient à stigmatiser ceux dont le seul tort a été d'appliquer à la lettre le modèle promu. Bien sûr qu'ils cherchent des conseils tous azimuts, puisque la société leur rappelle constamment que les échecs de leurs enfants sont avant tout leurs propres échecs ! »

LA TYRANNIE DES EXPERTS

De leur côté, les experts ne se sont pas fait prier pour dispenser leurs conseils aux hordes de parents démunis : « La parentalité est devenue un énorme marché avec des livres, des podcasts, des stages, des formations, représentant parfois un coût financier important », rappelle Catherine Sellenet.

Si la chercheuse reconnaît que le phénomène ne date pas d'hier, son ampleur lui semble néanmoins sans précédent : « Jusque dans les années 1990, Catherine Dolto était quasiment la seule figure du conseil en parentalité, et ses idées touchaient surtout les classes sociales aisées. Aujourd'hui, tous les parents sont confrontés à une multiplication des experts plus ou moins qualifiés, et à des théories plus ou moins étayées. » Ces dernières se diffusent souvent sous la forme de tutoriels, dont la parentalité bienveillante et positive est particulièrement friande : dire stop plutôt que non, donner des choix à l'enfant et non des ordres, nommer ses émotions au lieu de le réprimander quand il est en colère... Une évolution que déplore Philippe Jaffé : >>>

REPÈRES

1889 : en France, le tribunal civil peut prononcer la déchéance de la puissance paternelle en cas de mauvais traitements

1919 : le médecin Janusz Korczak, aujourd'hui considéré comme le père des droits de l'enfant, publie *Le Droit de l'enfant au respect*

1959 : Déclaration des droits de l'enfant (adoptée par les 78 États membres de l'ONU)

1970 : en France, l'autorité parentale conjointe remplace la puissance paternelle

1974 : l'âge de la majorité passe de 21 à 18 ans en France

1979 : la Suède est le premier pays à interdire les châtiments corporels

1989 : Convention internationale des droits de l'enfant (ratifiée par la France en 1990 et aujourd'hui par 197 pays)

2002 : droit de l'enfant à participer aux décisions qui le concernent (art. 371 du Code civil)

2006 : étude des Nations unies sur la violence à l'encontre des enfants

2019 : loi contre les violences éducatives ordinaires (la France est le 56^e pays à interdire la fessée)

>>> « Dans les années 1950, l'un des livres de parentalité les plus célèbres à l'échelle mondiale, celui du Dr Spock, commençait par rappeler aux parents que le plus important était qu'ils se fassent confiance. Aujourd'hui, les experts promeuvent de manière technocratique des modèles prêts à l'emploi, comme si éduquer se résumait à choisir un livre dans les rayons d'un grand magasin. »

Avec à la clé une perte de sens que regrette particulièrement Daniel Coum : « Les parents mettent beaucoup d'énergie à se conformer à ces nouveaux standards qui ne

“La parentalité s'est toujours fondée sur le partage de l'enfant au sein de la communauté.”

DANIEL COUM

correspondent hélas pas toujours à la bonne parentalité qu'ils mettraient spontanément en œuvre, ce qui les prive de leurs ressources et se révèle contre-productif. Par exemple, en s'interdisant à tout prix d'user de punitions, certains en viennent à nourrir énormément de colère à l'égard de leur enfant et finissent par en devenir violents. »

Catherine Sellenet regrette en outre le déni des variations socioculturelles dans la capacité à résister aux injonctions : « Seuls les parents des catégories favorisées s'autorisent à piocher dans les nouveaux modèles ce qui leur convient et à rejeter le reste. Ceux des catégories intermédiaires font tout pour paraître bons élèves. Quant à ceux des catégories populaires, ils peinent à concilier ces préceptes – bienveillance, respect de l'enfant – avec les valeurs traditionnelles auxquelles ils restent attachés. Une ouvrière me disait l'importance pour elle d'éduquer sa fille à l'obéissance, “parce qu'à l'usine, si on dit non, c'est la porte”. »

4. *Fille dans ta chambre!*
(Dunod, 2^e éd. 2023).

Cette cacophonie de conseils a aussi accéléré le succès d'un nouveau type d'experts : les coachs. Si cette profession s'est fait connaître grâce au succès de l'émission de télé-réalité *Super Nanny*, lancée en 2004, qui promeut une approche assez traditionaliste et souvent stigmatisante des parents, c'est une tout autre posture qu'a découverte Solène Mignon derrière la porte des cabinets : « Les coachs – qui sont pour la plupart d'anciennes mères démunies – cherchent énormément à nuancer les discours péremptaires des experts médiatiques. L'important pour eux est que les parents retrouvent leur “bon sens” et leur sentiment de compétence. Ils leur présentent certes de nombreux outils – issus pêle-mêle des neurosciences, du développement personnel ou de la psychanalyse –, mais toujours en rappelant qu'il n'existe aucune panacée et que chaque parent doit trouver ses propres solutions. » Sans nier le risque de dérives marchandes ou sectaires inhérent à une profession dont l'exercice n'est pas réglementé, l'anthropologue salue de véritables bénéfices pour les parents : « La plupart ont le sentiment que le coaching les a aidés, même s'ils ne savent pas toujours identifier ce qui a concrètement changé. »

RECONSTRUIRE LA SOLIDARITÉ

Difficile toutefois de voir dans ce soutien réservé aux plus favorisés une solution collective pérenne pour restaurer la sérénité des parents. Alors que faire ? Faut-il chercher dans les modèles du passé la solution à nos problèmes d'aujourd'hui, comme le suggère Caroline Goldman lorsqu'elle encourage les pères à renouer avec leur rôle « interdicteur » qui « doit incarner la loi et intimider l'enfant⁴ » ? Non, répond Philippe Jaffé, qui met en garde contre les discours fustigeant le règne de l'enfant-roi : « Les droits de l'enfant sont devenus un épouvantail de tous les maux sociaux et servent de prétexte à des combats

d'arrière-garde. En Russie, le droit des enfants et des femmes à être protégés des violences intrafamiliales est bafoué ; aux États-Unis, des ligues de familles traditionnelles refusent l'autorité scolaire, jugée trop libérale ; et même dans les pays nordiques on commence à se demander si on n'a pas été trop loin dans le respect de l'enfant, alors qu'aucun indicateur ne suggère de dérive. » Contre la tentation passéiste, Philippe Meirieu appelle à plus de consensus : « Le débat médiatique a caricaturé chaque camp, opposant une éducation positive engluée dans un culte béat de l'enfant et ses contradicteurs qui passent pour des autoritaristes brutaux. Or, la pédagogie, c'est justement la recherche d'une ligne de passage, une réflexion sur les belles contraintes qui aident à l'émergence de la liberté. » Un point de vue que partage Daniel Coum, qui regrette le manque de diffusion de savoirs scientifiques pour nuancer : « La sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie nous ont montré qu'il y avait mille et une façons d'être un bon parent, même si certaines nous semblent surprenantes ou hors norme. »

Reste que pour la plupart des experts le salut réside d'abord dans les politiques de soutien à la parentalité : groupes d'échanges et de réflexion entre parents ; aides financières pour leur permettre de disposer de temps de qualité avec leur enfant ; lieux d'accueil pour prévenir

l'épuisement, autant de propositions qu'on retrouve dans la philosophie des Maisons des 1 000 premiers jours, qui se multiplient en France depuis 2022. Mais il faut rester vigilant, rappelle Catherine Sellenet : « Les parents des catégories populaires désertent souvent les lieux de soutien, qu'ils trouvent stigmatisants et inadaptés à leurs besoins. Car parler ne suffit pas à résoudre leurs problèmes matériels et ils peuvent être mal à l'aise avec cette injonction à l'expression de soi, qui leur est peu familière. » À moins que le désarroi des parents ne soit que la partie émergée d'un problème plus vaste : le manque de solidarité dans nos sociétés ?

Daniel Coum en est convaincu : « Il nous faut abandonner la croyance qu'un parent doit être capable de pourvoir seul à tous les besoins de son enfant. La parentalité s'est toujours fondée anthropologiquement sur le partage de l'enfant au sein de la communauté, le fameux "village" dont il a besoin pour grandir. » Cela pourrait notamment aider les parents à admettre avec plus de facilité, voire un brin d'optimisme, leur inéluctable imperfection : « Il y aura toujours un écart entre l'enfant qu'on rêve d'avoir et celui qu'on a, entre le parent qu'on rêve d'être et celui qu'on est, et c'est une excellente nouvelle car c'est dans cet écart que l'enfant peut se développer et que son identité propre peut émerger », conclut le psychologue. ■

LECTURES



« Être un bon parent. Une injonction contemporaine », de Claude Martin, Presses de l'EHESP, 2014



« Parentalités, normes et injonctions », de Catherine Sellenet, L'Harmattan, 2023



« File dans ta chambre ! », de Caroline Goldman, Dunod, 2^e éd., 2023



« Comment survivre à ses enfants ? Ce que la parentalité positive ne vous a pas dit », de Patrick Ben Soussan, érès, 2019



« Education positive : une question d'équilibre », de Marie Chétrit, Solar, 2021